

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 février 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 10 février 2014**

**2014 DAC 39 - 2014 DEVE 16** Subvention (11.500 euros) à l'association Fairplaylist (11e).

**M. Bruno JULLIARD et M. René DUTREY, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Fairplaylist ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission et par M. René DUTREY, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 11.500 euros est attribuée à l'association Fairplaylist, située 8, rue du Général Renault 75011 Paris, pour l'organisation du festival Boulevard du rythme en 2014. N°simpa 18738.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 11.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 :

- à hauteur de 10.500 euros, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ; 2014\_04576.
- à hauteur de 1.000 euros, rubrique 833, nature 6574, ligne 23003, mission 284 « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre du développement durable et plan climat ».